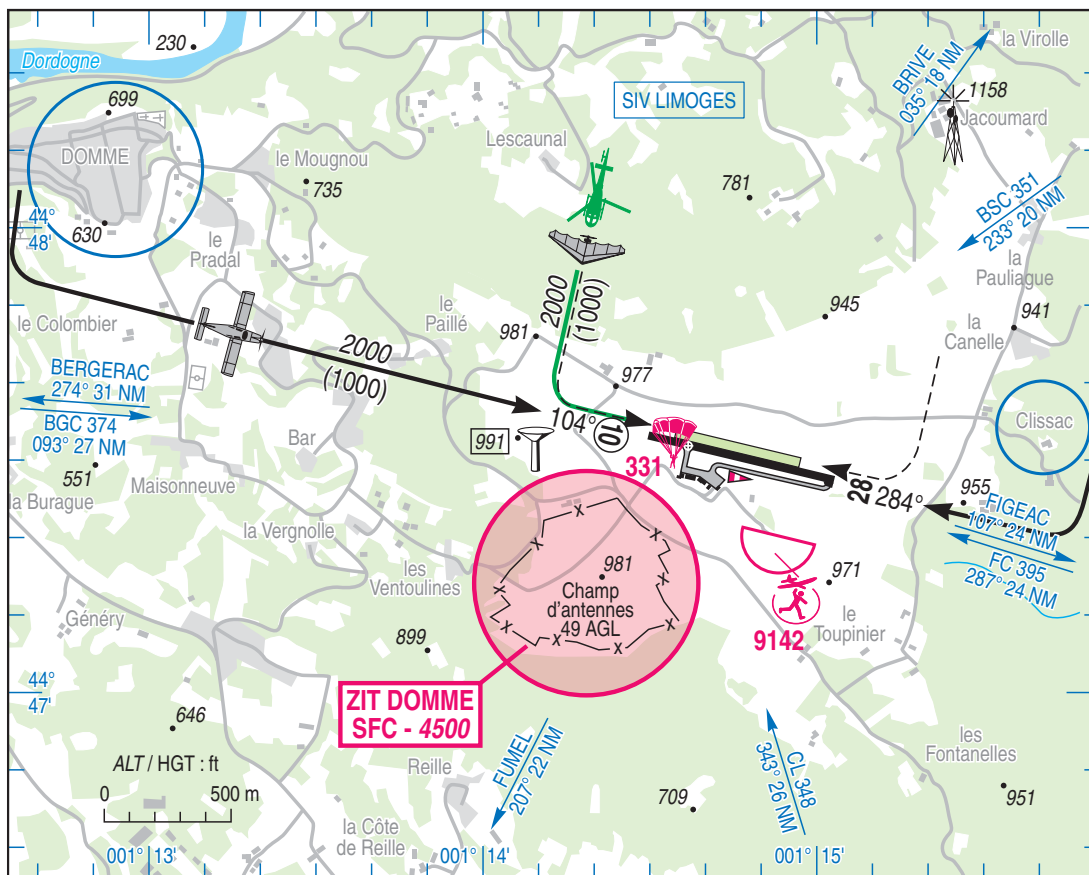


Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) Domme (FIR : Bordeaux LFBB - AD : Sarlat Domme LFDS)
En vigueur : Du 22 avril 2021 au 20 avril 2022



Extrait carte VAC « AD 2 LFDS ATT 01 » en vigueur le 14 sept 2017

ACTIVITÉ

Interdiction de survol d'installations Défense spécifiques.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

H24

STATUT

Zone interdite temporaire (ZIT) qui se substitue aux parties des espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM : pénétration interdite H24, y compris les aéronefs sans équipage à bord, à l'exception :

- ◆ des aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions ;
- ◆ des aéronefs autorisés par le responsable des installations (aéronefs de la Défense, aéronefs d'État sans équipage à bord).

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte.

LIMITES VERTICALES ET VERTICALES

Cercle de 450 mètres de rayon centré sur : 44°47'10"N - 001°14'15"19" E

SFC - 4500 FT AMSL

ORGANISMES À CONTACTER

Chef de centre Téléphone : 05 53 30 85 36
 Portable : 06 38 73 49 98
 e-mail : bur.c2sq05@intradef.gouv.fr